

Négociations sur les ASC, dotations aux CE (CSE).

DMS, le 21 février 2019

Une réunion d'introduction à la négociation des dotations des activités sociales et culturelles (ASC), des différents établissements de TDMS France, a eu lieu jeudi 14 février 2019. Une présentation des dotations de 2018, pour les 7 établissements de TDMS, avait pour but de nous donner une vision des écarts.

Pour la CFDT, il est réducteur de ne parler que des versements de la Direction pour les budgets des ASC et du fonctionnement des CE. Il y a aussi d'autres points, que la CFDT voudrait aborder. *Un projet avait été envoyé* à la Direction de TDMS France au mois de novembre 2018.

Projet dont nous avons exposé les principaux thèmes dans notre tract du 14 septembre 2018 et dans une déclaration faite à la Direction en réunion de négociation le 8 octobre 2018, dont voici un extrait :

« La **CFDT demande** que le **sujet** de la dotation des **ASC** soit mis à l'**ordre** du **jour** de la **prochaine réunion** de négociation et tient à vous présenter ses propositions. Comme nous savons la Direction très occupée, nous vous remettons un projet d'accord contenant l'ensemble de nos propositions :

- ✚ **Maintien du principe de la *péréquation sur le périmètre DMS***. Dotation société, issue du pourcentage de la masse salariale négociée, redistribuée dans les établissements sur le seul critère de l'effectif.
- ✚ **Dotation ASC égale à 2,7% de la masse salariale DADS brute** ne pouvant être inférieure à 1634,59€.
- ✚ **Salariés des CE :**
 - Proposer aux salariés des CE, ayant des contrats de travail CE, une reprise de leur contrat par DMS.
 - Prise en charge, par la Direction, d'un salaire temps plein de salarié CE par tranche de 500 salariés inscrits.
- ✚ **Prise en charge financière, par la Direction, des *sténotypistes*** pour la saisie des procès-verbaux lors des réunions plénières de CE et de CCE.

Octroi d'un **volume d'heures** égal à **une heure** par **trimestre** par **salarié inscrit** et par établissement, pour le **fonctionnement** des **commissions** culturelles et sportives. ».

Aujourd'hui, la Direction nous présente un bilan qui amène le montant de la dotation à 2,08% de la masse salariale (ou bien 2,15% au 19/02). Les ex-TSA avaient une dotation de 2,5%, les ex-TUS de 1,2% et les ex-TMI de 1,5%, ce qui nous donne un tableau de comparaison de cet ordre :

Etablissement	Eff 2018	Dotations actuelles	Dotations 2,08%	Delta dotations	Delta dotations en pourcentage
Etelles					167%
Aubagne					73%
Brest DFL					-22%
Brest StA					73%
Brest					-4%
Sophia					73%
Bordeaux					-22%
Elancourt					-22%



Le **projet** de la **Direction**, tiré du bilan 2018, est totalement **inacceptable** pour la **CFDT**. Ce projet est une simple application de la loi, donc une dotation constante exigeant, du fait du mode de répartition, des **efforts** absolument **insupportables** pour les CE **ex-TSA**.

Les **établissements** d'**Elancourt** et **Bordeaux** vont voir leur dotation **amputée** de plus de **400 000€**. Quant à l'établissement de Brest, avec une dotation quasiment constante, il devra accueillir 500 ouvrants droits de plus.

Il faut que la Direction garantisse un maintien des dotations, pour les CE ex-TSA, en portant cette dotation à 2,7% de la masse salariale DMS.

Aujourd'hui, **le partage de la richesse**, issue du travail des salariés, n'est pas équitable, la **CFDT** le dénonce depuis plusieurs années. Un point, qui pourrait **redonner du sens à l'appartenance de notre entreprise**, serait d'avoir des dotations aux activités sociales et culturelles à l'image de sa santé économique et de mettre en **adéquation l'image sociale de l'entreprise** à laquelle la direction semble être attachée dans sa communication aux médias.

La **solidarité** fait partie des **valeurs** défendues par la **CFDT**, cependant, cette **diminution** des **dotations** pour les établissements de **Brest, Elancourt** et **Bordeaux** va entraîner une **baisse** de participation pour toutes les activités, sportives, billetteries, vacances adultes familles et enfants. **Chaque** salarié **ex-TSA** va potentiellement voir son **pouvoir d'achat baisser** de **400€**. Le rôle de notre organisation syndicale est de défendre ce principe de solidarité mais aussi de défendre les intérêts de tous les salariés.

D'autres points sont aussi à discuter sur les CSE et leurs fonctionnements, en harmonisant ceux-ci.

La CFDT est la seule organisation syndicale à avoir fait des propositions concrètes sur tous les volets de cette négociation.

Le principe d'une prise en charge par tranche de l'effectif géré par les CE pour les moyens de fonctionnement (salariés des CE, heures pour les bénévoles, ...) semble partagé par tous.

Le Président de DMS est à l'origine de cette harmonisation par le bas, à budget constant, pour les Activités Sociales et Culturelles des CE.
En cela, il privilégie les résultats financiers à court terme à l'attractivité d'un modèle social de Thales DMS France s'appuyant sur les points forts ex-TSA.



Collectif CFDT Thales DMS France
S'engager pour chacun, Agir pour Tous
Consultez notre site <http://www.cfdt-thales.com>